



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le **15 janvier 2019**, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

1. Pour permettre au 2555, avenue de l'Aviation, l'installation de deux (2) enseignes, plutôt que le nombre maximal d'une (1) enseigne permise;
2. Pour permettre au 2200, autoroute Transcanadienne, cent trente-six (136) cases de stationnement en marge avant là où les cases de stationnement ne sont pas permises.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire ce 26 décembre 2018.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **January 15th, 2019**, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 2555 de l'Aviation Avenue, the installation of two (2) signs rather than the maximum amount permitted of one (1) sign;
2. To permit at 2200 TransCanada Highway, one hundred and thirty six (136) parking spaces in the front setback where parking spaces are not permitted.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

Given in Pointe-Claire this December 26, 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière/ Assistant City Clerk